

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Procès-verbal d'une séance régulière du Comité consultatif en Environnement de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, tenue le 29 mai 2023, à 19h au 765, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0.

Sont présents : messieurs Joël Mercier et Michael Timmouth ainsi que mesdames Virginie Lupan, Stéphanie Duchesne, Ginette Grenier et Julie-Marc Aurèle.

Est également présent : monsieur Mathieu Langlois, directeur du service de l'Environnement, ce dernier agissant à titre de personne ressource et secrétaire.

Est absent M. Sylvain Harvey.

À 19h00, la présidente déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour

Stéphanie Duchesne ajoute un point 4.6 concernant les raisons de l'interdiction d'assister aux séances du CCE en visioconférence. Joël Mercier ajoute un point 6.1 concernant les règles de régie interne du CCE.

Il est proposé par Julie Marc-Aurèle, appuyé par Virginie Lupan et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 24 avril 2023
3. Conférence ABVLACS 3 juin – invité président d'ABVLACS
4. Suivis
 - 4.1 Retour sur journée de l'arbre
 - 4.2 Communications
 - 4.3 Conférence/sessions d'information environnement
 - 4.4 Documents de référence du CCE
 - 4.5 Procès-verbaux CCE
 - 4.6 Visioconférence
5. Règlementation
6. Affaires nouvelles
 - 6.1 Règles de régie interne du comité
7. Varia
 - 8.1
8. Dépôt de documents

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption des procès-verbaux du 24 avril 2023

Il est proposé par Joël Mercier, appuyé par Michael Timmouth et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité consultatif en Environnement du 24 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Conférence ABVLACS

M. John Dalzell, président de l'organisme ABVLACS, présente les actions de l'organisme qui seront mises en place au cours de la période estivale cette année. Le projet de sentinelle des lacs, les actions de l'agente du CRE Laurentides, l'employée saisonnier subventionné, la conférence du 3 juin ainsi que le programme de réseau de surveillance des lacs sont notamment abordés.

Les membres du CCE proposent qu'une mention du fonds environnemental soit faite lors de la conférence de l'organisme du 3 juin prochain. Ce fonds peut être utilisé par des personnes physiques et morales dont les organismes à but non lucratif comme ABVLACS. M. Langlois intégrera le fonds environnemental dans sa présentation lors de la conférence. Mme Marc-Aurèle préparera un document qui pourrait être distribué à la conférence.

4. Suivis

- 4.1 Retour sur journée de l'arbre** Le secrétaire remercie les trois bénévoles pour leur participation et leur aide précieuse lors de la journée de l'arbre, soient Mesdames Ginette Grenier, Julie Marc-Aurèle et Monsieur Michael Timmouth.
- Le secrétaire annonce qu'un montant de 442,60\$ a été amassé lors de la journée de l'arbre. L'ensemble des montants sera investi au fonds environnemental. Le CCE recommande de promouvoir le fonds environnemental via la confection d'un livret qui pourrait être utilisé et distribué lors d'évènements. Les membres du CCE vont également se réunir afin de proposer des moyens de promotion du fonds environnemental.
- 4.2 Communications** Une séance de rencontre sera planifiée sous peu avec la mairesse. L'objectif sera d'établir les moyens de communication à privilégier entre le conseil municipal et le Comité consultatif d'Environnement.
- D'un point de vue plus général, les membres du CCE discutent des efforts de communication qui pourrait être mis de l'avant par le comité. Les membres citoyens du CCE vont se réunir afin de discuter d'une stratégie de promotion du fonds environnemental et de développement d'actions d'information et sensibilisation visant les priorités établies du CCE.
- 4.3 Conférence/séances d'information environnement** Julie Marc-Aurèle et Michael Timmouth assisteront à la conférence sur les lacs qui se tiendra à Mont-Tremblant les 6 et 7 juin prochain. Ces derniers fourniront un compte rendu des informations et conférences visionnées pour le bénéfice des autres membres du CCE.
- Joël Mercier est le représentant du CCE sur le Comité citoyen d'accès à l'eau (CCAÉ). La première rencontre se tiendra le mercredi 31 mai. Monsieur Mercier rendra compte des activités du CCAÉ au CCE.
- 4.4 Documents de référence du CCE** Un fichier contenant des documents généraux du CCE, notamment la réglementation du CCE et les coordonnées des membres actifs, a été créé par le secrétaire et le lien a été transmis à l'ensemble des membres du CCE. La gestion du fichier demeurera sous la responsabilité du secrétaire. Le lien du fichier sera renouvelé à chaque fois qu'un nouveau membre joindra la CCE, et ce, afin de garder la confidentialité de ce fichier.
- 4.5 Procès-verbaux CCE** Après discussion, les procès-verbaux du CCE vont demeurer afficher sur la page dédiée du site internet de la Municipalité.
- 4.6 Séances en visioconférence** Face à l'interdiction d'assister en visioconférence aux séances du CCE, les membres rappellent que l'article 22 du règlement 462-2019 sur le comité consultatif d'environnement du CCE permet au CCE, par résolution, d'établir les règles de régie interne qu'il juge utiles à la bonne marche des affaires du comité. La résolution adoptant des règles de régie interne n'a d'effet qu'à partir de la date de son approbation par le Conseil.
- Les membres du CCE sont d'avis que l'option d'assister en visioconférence constituent une règle de régie interne utile à la bonne marche des affaires du comité. En effet, plusieurs membres du comité ont assisté en visioconférence lorsqu'ils étaient à l'étranger ou pour des raisons familiales. L'interdiction d'assister aux séances en visioconférence nuit à une pleine participation des membres et pourrait avoir comme effet l'annulation de certaines séances pour des questions d'obtention du quorum.
- Pour ces raisons énoncées ci-haut, les membres désirent avant tout pouvoir retrouver l'autorisation d'assister aux séances en visioconférence. Autrement, un projet de règles de régie interne sera déposé au Conseil pour adoption. Les membres du CCE sont toutefois d'avis que des règles assurant la confidentialité devraient accompagner l'option d'utilisation de la visioconférence, tel l'obligation d'utiliser des écouteurs, à titre d'exemple.
- 5. Réglementation** Aucun nouveau projet de règlement à caractère environnemental.
- 6. Affaires nouvelles**
- 6.1 Règle de régie interne du comité** Ce point a été discuté au point 4.6.

7. Varia

7.1 Séance CCE juin et juillet

Les membres du CCE s'entendent pour annuler la séance du 21 juin et celle du 24 juillet afin de combiner deux rencontres le 13 juillet à 18 :00.

La séance spéciale des représentants des citoyens se tiendra le 5 juillet à 18 :00 dans la salle de conférence de la caserne.

8. Dépôt de documents

9. Levée de la séance

La présidente déclare la séance levée à 21 :38, proposé par Stéphanie Duchesne et secondé par Julie Marc-Aurèle.

Tableau des suivis	
Suivi des demandes de rencontres des membres du conseil municipal	G Grenier
Projet de politique d'accès à l'eau	CCE
Enjeux liés aux sentiers	CCE
Évaluation environnementale du site des Cèllets	M Langlois
Mise à jour de l'avancement des puisards au cours de l'année 2023	M Langlois
Répertoire des documents CCE	M Langlois
Rencontre avec la mairesse	S Duchesne et G Grenier
Communication avec le Président du CCU	G Grenier

Ginette Grenier
Présidente

Mathieu Langlois
Directeur du service de l'Environnement